

UNION EUROPÉENNE



## Comité des Régions

CONSULTATION DES RÉGIONS ET DES VILLES EUROPÉENNES

### "Votre opinion sur la stratégie Europe 2020"

(dans le prolongement de la consultation des régions et des villes européennes sur  
"Une nouvelle stratégie pour une croissance durable"  
organisée par le CdR en 2009)

Le 3 mars 2010, la Commission européenne a présenté sa proposition intitulée "Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive", destinée à succéder à la stratégie de Lisbonne (pour une description de cette nouvelle stratégie, voir annexe II).

Le Conseil européen est à présent invité à approuver l'approche globale de la stratégie ainsi que les grands objectifs de l'UE, et à donner son accord final.

La stratégie n'aborde toutefois pas certaines questions importantes et pertinentes pour les collectivités locales et régionales: la nécessité de définir des objectifs différenciés au niveau territorial, la nécessité de disposer d'indicateurs allant au-delà du PIB, le rôle effectif des collectivités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, les relations entre Europe 2020, la politique de cohésion et le budget de l'UE, et la nécessité de communiquer cette nouvelle stratégie à tous les citoyens européens (voir note d'information à l'annexe I).

Il est crucial que ces questions soient abordées de manière adéquate avant l'adoption d'Europe 2020 par le Conseil européen de juin.

**Exprimez votre opinion à l'intention des dirigeants européens et nationaux qui se réuniront lors du Conseil européen de juin: votre participation est primordiale.**

**Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse <http://portal.cor.europa.eu/europe2020/>.**

**Les contributions peuvent être rédigées dans l'une des langues officielles de l'UE et seront publiées sur cette page internet dans leur langue originale et en anglais (sans vos coordonnées).**

**Veillez envoyer vos réactions dans un document en format Word (.doc) – si possible le présent document dans lequel vous aurez complété les espaces prévus à cette fin – à l'adresse [consultation@cor.europa.eu](mailto:consultation@cor.europa.eu) avant le lundi 12 avril 2010**



<b>Nom et prénom de l'expéditeur<sup>1</sup>:</b>	Dr. Hans-Günther CLEV
<b>Coordonnées (adresse, téléphone, courriel):</b>	MOT, 38 rue des Bourdonnais, 75001 Paris, France ; 0033 (0)1 55 80 56 80 ; mot@mot.asso.fr
<b>Institution représentée:</b>	Mission Opérationnelle Transfrontalière
<b>Pays:</b>	France

## 1. Objectifs d'Europe 2020

La Commission a traduit les 3 priorités de la stratégie Europe 2020 (croissance intelligente, durable et inclusive) en 5 grands objectifs de l'UE:

1. 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
2. 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D.
3. Les objectifs "20/20/20" en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies).
4. Le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.
5. Il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Afin de garantir que chaque État membre adapte la stratégie Europe 2020 à sa situation particulière, compte tenu des circonstances nationales et de points de départ différents, la Commission propose que ces objectifs soient transposés en objectifs nationaux avant le Conseil européen de juin.

---

<sup>1</sup> **Clause de confidentialité:** Le suivi de votre contribution rend nécessaire le traitement de vos données personnelles (nom, coordonnées, etc.) dans un fichier. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits en application du règlement (CE) 45/2001 (par exemple, pour accéder à des données ou pour les rectifier), veuillez écrire au responsable du traitement des données (chef de l'unité "Réseaux et Subsidiarité") à l'adresse [analysis@cor.europa.eu](mailto:analysis@cor.europa.eu). Si nécessaire, vous pouvez aussi prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR (à l'adresse: [data.protection@cor.europa.eu](mailto:data.protection@cor.europa.eu)). Vous avez également à tout moment le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([www.edps.europa.eu](http://www.edps.europa.eu)). Veuillez noter que vos données personnelles ne seront pas rendues publiques en ligne.

**1.1 L'équilibre entre les trois dimensions de la stratégie – économique, sociale et environnementale – est-il approprié? Si votre réponse est non, expliquez.**

Les trois dimensions de la stratégie Europe 2020 – économique, sociale et environnementale – sont les priorités visant la qualité de vie du citoyen européen. Cela traduit cependant une approche clairement sectorielle, tandis que la dimension territoriale n'apparaît que faiblement, ce qui pose la question de l'importance de la cohésion territoriale dans la future stratégie de la Commission et notamment de la place des zones frontalières, où résident près du tiers de la population européenne.

A cette échelle, la cohésion territoriale prend tout son sens, surtout dans un contexte de crise mondiale. A cette fin la mobilisation des potentiels locaux et régionaux est cruciale et nécessite une approche différenciée, prenant en compte la diversité des potentiels à mobiliser. La connaissance des besoins, la valorisation des ressources (économiques, environnementales et sociales), et enfin les solutions expérimentées pour la réalisation des objectifs cités se développent de façon plus marquée sur les territoires transfrontaliers.

L'approche territoriale ne se laisse pas réduire à la croissance inclusive comme le démontre la coopération transfrontalière. Prenant la croissance intelligente et l'innovation : pour renforcer la créativité, il convient de passer par la valorisation de la diversité, pour laquelle les laboratoires que sont les territoires transfrontaliers constituent des espaces privilégiés. Concernant la croissance durable prenons l'exemple de la compétitivité des entreprises : les PME dans les zones frontalières sont des modèles pour l'internationalisation des entreprises (multilinguisme des collaborateurs, liens avec des partenaires de l'autre côté de la frontière, expérience d'une expansion sur les marchés étrangers, collaboration avec des structures de recherche dans un cadre bi-ou trinational etc).

Il est par conséquent essentiel de garder cette référence territoriale comme base de toute analyse et action sectorielle, de façon croisée et intégrée. Une approche différenciée de manière territoriale fournit de précieux indicateurs des progrès de la construction européenne et renforce sa crédibilité lorsqu'il s'agit d'apporter des réponses concertées aux enjeux globaux, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux.

La cohésion territoriale, et dans cette approche, les zones frontalières et territoires transfrontaliers méritent donc une place plus importante en tant que priorité transversale.

**1.2 Le nombre d'objectifs est-il approprié et les objectifs sont-ils suffisamment ciblés?**

Nous n'avons pas de remarque particulière concernant les objectifs généraux, si ce n'est pour souligner que les objectifs sont étroitement liés et qu'il sera important de veiller à des approches transversales et non exclusivement sectorielles.

**1.3 Quels autres objectifs devraient-ils être proposés dans votre pays comme objectifs nationaux, afin de tenir compte des circonstances régionales et de points de départ différents au niveau local et régional?**

Afin de tenir compte des circonstances locales et régionales et avant de parler des objectifs nationaux, il faudra veiller à ne pas oublier des objectifs territoriaux, qui pourront s'appliquer à des situations particulières comme les zones frontières et les territoires transfrontaliers. Les différentes particularités nationales engendrent souvent un besoin de concertation aux frontières. Les territoires transfrontaliers peuvent ainsi jouer un rôle d'expérimentation dans de nombreux domaines, par exemple au sujet du marché de travail, de la coopération universitaire, de l'offre de soins, etc.

## **2. Indicateurs Europe 2020**

La Commission a indiqué que les résultats de la stratégie feront l'objet d'un suivi annuel sur la base d'une "série d'indicateurs montrant l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'une économie intelligente, verte et inclusive caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés". Cependant, la proposition ne précise pas quels seront ces indicateurs.

Les orientations politiques des stratégies économiques reposent sur les mesures de performance. Il existe déjà un large consensus sur la nécessité de combiner le PIB à des indicateurs permettant de mieux mesurer la performance économique ainsi que le niveau et la qualité de vie de la population.

**2.1 À quels types d'indicateurs faudrait-il recourir pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au niveau européen?**

Il y a un important besoin d'observation au sein de l'Union européenne et de comparaison des données. Pour cela il sera nécessaire d'effectuer un travail de coordination des indicateurs nationaux jusqu'à un travail à l'échelle européenne. Dans un contexte de cohésion territoriale il est indispensable de développer des indicateurs spécifiques pour différentes catégories de territoire. Dans le cas des territoires transfrontaliers, il s'agit notamment :

- de l'accessibilité interne et externe
- du degré de mobilité à l'intérieur du territoire transfrontalier
- de la répartition fonctionnelle des équipements (infrastructures par habitants, etc.) ainsi que leur présence additionnée de part et d'autre de la frontière dans une perspective métropolitaine et d'économies d'échelle
- des dynamiques démographiques
- des différences intra-régionales de niveau de vie (PNB par tête d'habitant...)
- des caractéristiques des réseaux (densité, fonctionnalité etc.)
- de la vulnérabilité aux risques
- du degré d'intégration du fonctionnement des territoires transfrontaliers (flux de toutes natures)

Il y a enfin une nécessité d'harmoniser les indicateurs nationaux des différents pays entre eux d'une part et de travailler à une échelle plus fine d'autre part.

## 2.2 Quels sont selon vous les types d'enjeux liés à l'utilisation de ces indicateurs?

En ce qui concerne les territoires transfrontaliers, il revient à l'observation territoriale transfrontalière de jouer un rôle-clé pour faciliter la cohésion territoriale : mieux connaître pour mieux comprendre afin de mener des politiques transfrontalières qui se fondent sur cette réalité transfrontalière trop souvent envisagée sur le mode de l'intuition. Pour cela, un travail important d'observation transfrontalière à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers est à faire. Ceci commence par la coordination des indicateurs nationaux et va jusqu'à un travail à l'échelle européenne : vers un Eurostat à échelle plus fine.

## 3. EUROPE 2020: le rôle des collectivités locales et régionales

La Commission suggère que

*"Toutes les autorités nationales, régionales et locales" travaillent en partenariat, "en y associant étroitement les parlements, ainsi que les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, tant pour l'élaboration des programmes de réforme nationaux que pour leur mise en œuvre".*

Cependant, s'agissant de la mise en pratique de ce principe – en particulier en ce qui concerne les sept "initiatives phares" devant permettre de poursuivre les objectifs finaux d'Europe 2020 (voir information en annexe) – la Commission propose que les travaux et les initiatives soient coordonnés aux niveaux de l'UE et des États membres, sans préciser le rôle du niveau régional et local.

**3.1 Existe-t-il dans votre pays des mécanismes institutionnels qui pourraient contribuer à associer effectivement les régions et les villes à l'élaboration de la stratégie (définition des objectifs et programmes de réforme nationaux) et à sa mise en œuvre? Comment les régions et les villes peuvent-elles s'assurer que la stratégie soit plus ciblée et mieux adaptée aux différences locales et régionales?**

En France il existe par exemple des démarches de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, sur les appels à projets dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Concernant les mécanismes institutionnels, il existe par ailleurs un nouvel outil communautaire pour faciliter la gouvernance à multi-niveaux : le Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Le GECT permet une implication des différentes échelles de coopération, locale, régionale et nationale. Même si la coordination des politiques au niveau local est bien la priorité pour les territoires transfrontaliers, le levier de décision est également national, d'où l'importance de faire travailler ensemble pour développer la coopération transfrontalière les collectivités locales et les Etats, frontière par frontière, chacun dans ses domaines de compétence : le GECT dans cette perspective peut être l'outil d'intermédiation le mieux adapté aux différences locales et régionales.

**3.2 Comment percevez-vous votre rôle dans la mise en œuvre d'EUROPE 2020 (de manière générale, et en particulier dans la conception des initiatives phares)?**

Les initiatives phares s'adressent tout d'abord aux niveaux nationaux et européen. Il sera important d'inscrire un lien direct vers le niveau local et régional, voir transfrontalier.

Par sa capacité à entendre et à mobiliser un réseau d'acteurs locaux, tout en lui offrant un accompagnement stratégique et opérationnel, la Mission Opérationnelle Transfrontalière joue un rôle d'intermédiaire entre ces niveaux en ce qui concerne les territoires transfrontaliers et de manière plus générale la coopération transfrontalière.

Parmi les acteurs de la coopération, les autorités locales (et leurs groupements) sont les premières concernées par le développement des territoires transfrontaliers via la définition des stratégies et la mise en œuvre de programmes d'action adaptés et innovants. Il est possible de développer à ce niveau des méthodes, des nouveaux outils et des références, afin d'optimiser leur fonctionnement et de permettre le développement des projets structurant au bénéfice des citoyens et des acteurs du développement des territoires.

## 4. EUROPE 2020, le financement de l'UE et la politique de cohésion

Le Comité des régions souligne que la politique de cohésion a pour objectif de "réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions" (traité sur l'Union européenne, article 174). Pour que la priorité d' "inclusion" d'Europe 2020 permette d'établir un lien essentiel entre la croissance (économique, sociale et territoriale) et les objectifs de cohésion, elle doit être traduite en objectifs crédibles.

La proposition de la Commission européenne relative à Europe 2020 indique que "La politique de cohésion et les Fonds structurels – déjà importants en soi – constitueront des mécanismes primordiaux en vue d'atteindre les objectifs prioritaires d'une croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des États membres et des régions".

Elle ajoute que

"La discussion ne doit pas porter uniquement sur les niveaux de financement, mais également sur la manière de concevoir les différents instruments de financement, tels que les Fonds structurels, les fonds agricoles et de développement rural, le programme-cadre de recherche et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), de sorte qu'ils contribuent à atteindre les objectifs d'Europe 2020 et à permettre des répercussions optimales, à garantir l'efficacité et à apporter une valeur ajoutée de l'UE"

et reconnaît que

"Il est également crucial de veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à toutes les régions de l'Union, y compris à ses régions ultrapériphériques, afin de renforcer la cohésion territoriale".

### 4.1 **Comment, et dans quelles conditions la politique de cohésion pourrait-elle "réduire l'écart" conformément à l'objectif défini dans le traité tout en contribuant aux priorités de croissance intelligente, durable et inclusive?**

La politique de cohésion est le premier lieu pour démontrer l'action de l'Union européenne dont le but est le développement harmonieux du territoire européen tout en valorisant la diversité. Dans le cadre de cette politique, les territoires transfrontaliers occupent une place tout à fait particulière, pour « réduire l'écart ». Ces derniers ont la capacité de jouer le rôle de laboratoires européens, de tester de nouvelles étapes d'intégration renforçant ainsi la solidarité entre les Etats-membres. Ils sont les moteurs de l'intégration européenne, avec comme objectif le développement économique, environnemental et social.

Si tous les territoires européens, régions, métropoles, villes, pays ruraux, espaces naturels, sont invités à participer à la stratégie EUROPE 2020, c'est encore plus vrai pour les territoires transfrontaliers :

- Sur le volet économique, ceux-ci peuvent être créateurs de richesse, via le développement des PME transfrontalières, via le développement de pôles de compétitivité, de clusters, de réseaux de recherche et d'innovation transfrontaliers.
- Sur le volet social, ils peuvent être des espaces d'émergence de marchés du travail transfrontalier, avec une main d'œuvre bi ou tri culturelle, mobile et dynamique. Les entreprises peuvent y trouver du personnel maîtrisant de deux langues et de deux cultures, connaissant deux environnements administratifs, etc.
- Sur le volet environnemental, les territoires transfrontaliers, qu'ils aient un caractère urbain ou rural (massifs, bassins fluviaux ou maritimes, espaces naturels), doivent être des espaces communs de responsabilité en matière de préservation des ressources naturelles, de biodiversité, de gestion des risques.

**4.2 Comment le financement de l'UE devrait-il contribuer à la cohésion territoriale et à la croissance intelligente, durable et inclusive, et plus précisément, (A) quel doit être son montant global, et (B) comment doit-il être réparti entre les différents instruments de financement tels que les Fonds structurels, les fonds agricoles et de développement rural, le programme-cadre de recherche et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)?**

La politique de cohésion doit rester un axe central de la future stratégie européenne avec un soutien particulier aux territoires, comme des territoires transfrontaliers. En conséquence, en termes de financement, les fonds structurels devront continuer à jouer un rôle particulier. La mobilisation des potentiels locaux et régionaux est cruciale et nécessite une approche différenciée, prenant en compte la diversité des potentiels à mobiliser (aucune frontière n'est identique à une autre).

Une enveloppe globale dédiée paraît pertinente, car elle permet de privilégier le financement de stratégies communes d'intégration territoriale caractérisant les programmations et les initiatives de nature transfrontalière en particulier.

## **5. Communiquer EUROPE 2020**

En 2009, il est ressorti des contributions à la consultation du CdR sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne que cette dernière n'était pas perçue comme pertinente pour la vie des citoyens ordinaires.

La Commission européenne reconnaît que les régions ont un rôle essentiel à jouer, dans la mesure où elle explique qu'il importe de s'engager pour EUROPE 2020 et précise quelle contribution l'UE et ses États membres attendent de la part "des citoyens, des entreprises et de leurs organisations représentatives" pour mener à bien les réformes nécessaires.

À cette fin, elle proposera "un arsenal commun de moyens de communication" afin de tenir compte des "conditions et des traditions nationales".

**5.1 Pensez-vous que la proposition relative à Europe 2020 puisse faire l'objet d'une meilleure communication envers les citoyens de l'UE que la stratégie de Lisbonne? À la lumière de l'expérience acquise avec la stratégie de Lisbonne, quelles parties de la société et du territoire européens devraient-elles bénéficier d'un effort de communication particulier?**

Une meilleure communication envers les citoyens de l'Union européenne passe par une communication décentralisée sur l'Europe. Celle-ci ne devrait pas seulement contribuer à une sensibilisation et une information sur les grandes stratégies européennes, mais devrait également les illustrer par des projets concrets qui ont été réalisés dans le passé. Il s'agit de valoriser les acquis et les bonnes pratiques des nombreux projets de coopération transfrontalière. Communiquer sur les projets et initiatives locales permet de rapprocher l'Europe des citoyens et de rendre ses actions plus visibles et concrètes.

Une des cibles devront notamment être les jeunes. Pour les sensibiliser aux enjeux de l'Europe 2020, cette communication pourra s'appuyer sur des bons exemples en termes de mobilité professionnelle, de reconnaissance des diplômes, d'harmonisation des démarches en termes de marché de travail au sein de l'Union européenne etc. Une deuxième cible devrait être les acteurs locaux et régionaux des nouveaux pays membres de l'Union européenne, en s'appuyant également sur les exemples de bonnes pratiques.

**5.2 Quels sont les éléments à inclure dans l'arsenal de moyens de communication proposé par la Commission? Comment celui-ci devrait-il tenir compte des différences économiques, sociales, territoriales et culturelles dans les pays et les régions de l'UE?**

Les différences économiques, sociales, territoriales et culturelles peuvent notamment faire l'objet d'une communication décentralisée en direction des représentants des acteurs locaux, de la société civile, des réseaux concernés etc., basée sur des projets concrets ayant un lien vers des territoires. De cette manière l'Europe sera perçue comme plus proche des citoyens.

Il serait souhaitable que la communication faite sur l'Union européenne laisse plus de place à des initiatives et activités autres que celles pour lesquelles elle est directement impliquée ou qui la concernent directement. D'autres projets participant à favoriser les objectifs EUROPE 2020 pourraient être mis en avant.

## Annexe I

### Europe 2020: Note d'information

rédigée par l'équipe de la plateforme de monitoring de la stratégie de Lisbonne du Comité des régions

#### 1. Le projet Europe 2020 présenté par la Commission répond à certaines demandes essentielles des villes et régions de l'UE

La proposition faisant l'objet de la communication de la Commission européenne intitulée "EUROPE 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive"<sup>2</sup> **répond largement à 5 demandes essentielles du CdR**, et apporte une réponse constructive à l'avis d'initiative adopté par le CdR lors de sa session plénière des 3 et 4 décembre 2009<sup>3</sup>, ainsi qu'à certaines des "Questions sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne" qui se sont dégagées de la consultation des régions et des villes européennes sur une nouvelle stratégie pour une croissance durable, organisée début 2009 par le CdR<sup>4</sup>. Après le 5<sup>e</sup> dialogue territorial, qui s'est tenu le 18 janvier 2010, ces questions ont été résumées dans une lettre adressée conjointement par le Président du CdR et la Présidence espagnole du Conseil au Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy.

- **Premièrement**, la proposition de la Commission reconnaît que **les collectivités locales et régionales de l'UE doivent être considérées comme des partenaires permanents de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie**, ce que le CdR prône depuis 2006. En fait, le paragraphe 5.2 de la proposition de la Commission, intitulé "Qui fait quoi?", indique que "Toutes les autorités nationales, régionales et locales devraient mettre en œuvre le partenariat, en y associant étroitement les parlements, ainsi que les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, tant pour l'élaboration des programmes de réforme nationaux que pour leur mise en œuvre. L'instauration d'un dialogue permanent entre les différents niveaux de gouvernement aura pour effet de rapprocher des citoyens les priorités de l'Union, renforçant ainsi l'appropriation nécessaire pour le déroulement de la stratégie Europe 2020" (souligné par nous). En outre, la proposition reconnaît également que "L'échange de bonnes pratiques, qu'il s'agisse d'évaluation des performances ou de mise en réseau – tel que préconisé par plusieurs États membres – s'est avéré être un autre instrument utile pour favoriser l'appropriation et susciter du dynamisme autour de la nécessité de réformer". Toutefois, malgré ce qu'affirme la Commission,

---

<sup>2</sup> COM(2010) 2020 final du 3.3.2010.

<sup>3</sup> L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 (CdR 25/2009).

<sup>4</sup> <http://portal.cor.europa.eu/europe2020/>.

ces réseaux ont été créés par diverses parties prenantes, comme les régions et les villes ou le CdR, et non par les États membres eux-mêmes. Le rôle de ces parties prenantes devrait être mieux reconnu et il conviendrait de mieux définir leurs possibilités de contribution.

- **Deuxièmement**, comme l'a demandé le CdR dans son avis<sup>5</sup>, la Commission déclare que le Comité des régions devrait être "*associé plus étroitement aux débats*".
- **Troisièmement, elle place les piliers social et environnemental au même niveau que le pilier économique**, remédiant ainsi à ce que la plupart des villes et régions de l'UE considéraient comme une faiblesse majeure de la stratégie de Lisbonne, à savoir l'absence de considération pour les questions sociales et pour l'environnement. La proposition de la Commission indique également à juste titre que les objectifs prioritaires d'une *croissance intelligente, durable et inclusive* doivent être considérés comme étant "*liés*" et se renforçant mutuellement. Elle répond également à l'appel du CdR qui avait demandé aux chefs d'État de "*développer la compétitivité européenne dans l'économie verte*"<sup>6</sup>;
- **Quatrièmement, elle reconnaît que la stratégie devrait s'adapter avec flexibilité à des points de départ différents**. En fait, lorsqu'elle définit les objectifs européens couvrant les trois priorités mentionnées, la Commission reconnaît que "*Chaque État membre est différent et l'UE à 27 est plus diversifiée qu'elle ne l'était il y a une décennie*" et que la situation n'est pas la même dans les "*secteurs traditionnels*", les "*zones rurales*" et les "*économies hautement qualifiées et basées sur les services*". Par conséquent, la Commission propose que chaque État membre transpose ces objectifs de l'UE "*en trajectoires et en objectifs nationaux*" afin que "*Investir dans la recherche et le développement de même que dans l'innovation, l'éducation et dans des technologies efficaces sur le plan des ressources (...)* [renforce] *la cohésion économique, sociale et territoriale*";
- **Cinquièmement**, la proposition de la Commission reconnaît qu'Europe 2020 doit répondre au besoin de solidarité entre les régions les plus riches et les plus pauvres de l'Union, et considère que ses résultats contribueront à la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale défini dans le traité de Lisbonne: "*Il est également crucial de veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à toutes les régions de l'Union, y compris à ses régions ultrapériphériques, afin de renforcer la cohésion territoriale*".

## **2. Cependant, d'autres questions importantes pour les collectivités locales et régionales de l'UE ne sont pas traitées comme il se doit**

---

5 L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 (CdR 25/2009).

6 *Ibidem*.

**Le projet Europe 2020** n'aborde pas de manière appropriée **d'autres questions essentielles soulevées par le CdR**, notamment:

- tout en reconnaissant la nécessité d'une gouvernance économique plus forte, la proposition relative à Europe 2020 **ne répond pas** à la demande du CdR qui avait souhaité "**des stimulants plus forts pour que les gouvernements nationaux s'engagent à réaliser les objectifs de la nouvelle stratégie**"<sup>7</sup>. Elle table plutôt sur l'efficacité des mécanismes reposant sur les recommandations spécifiques par pays publiées par le Conseil européen et l'avertissement politique que la Commission pourrait adresser à un État membre si ce dernier ne se conforme pas aux recommandations après un délai de deux ans;
- s'agissant du **rôle des collectivités locales et régionales**, en contradiction avec la reconnaissance positive précitée, la proposition n'insiste pas sur la nécessité d'associer ces collectivités de manière permanente et structurée à la **conception et la mise en œuvre des initiatives phares**;
- même si elle reconnaît que **le CdR "devrait être associé plus étroitement aux débats"**, la proposition ne précise pas comment il devrait participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la nouvelle stratégie;
- la proposition réclame **une discussion sur "la manière de concevoir les différents instruments de financement, tels que les Fonds structurels (...), de sorte qu'ils contribuent à atteindre les objectifs d'Europe 2020"**. Le simple fait de reconnaître que "la politique de cohésion et les Fonds structurels" sont "déjà importants en soi" ne suffit pas, il convient de développer davantage cette affirmation. Le CdR a toujours souligné le danger que représentent l'accroissement actuel des disparités économiques entre les régions (alors que les écarts entre les pays diminuent) et les inégalités des conditions sociales qui en découlent, dans la mesure où cette situation porte atteinte au modèle social européen. Par conséquent, dans le contexte du débat sur la taille et la justification du budget de l'UE, **le lien entre la politique de cohésion et EUROPE 2020 devrait être réexaminé plus attentivement**, compte tenu du rôle joué par la politique de cohésion dans l'inclusion;
- la proposition n'aborde pas la recommandation du CdR de **ne pas se contenter de "l'usage du PIB comme principal indicateur de mesure des performances économiques"**<sup>8</sup> et la nécessité qui en découle de le compléter par de nouveaux indicateurs qui refléteraient mieux les multiples phénomènes influençant la qualité de la vie et la durabilité (économique, sociale et environnementale). En effet, la nécessité de combiner le PIB à des indicateurs permettant de mieux mesurer la performance économique ainsi que le niveau et la qualité de vie de la population est

---

7 *Ibidem.*

8 *Ibidem.*

largement admise et fait l'objet d'un vaste débat au niveau mondial<sup>9</sup>. En fait, la proposition annonce que "*La Commission européenne suivra chaque année la situation en se fondant sur une série d'indicateurs montrant l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'une économie intelligente, verte et inclusive caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés*", **mais ne donne aucune indication sur la nature de ces indicateurs**;

- la proposition Europe 2020 précise que les objectifs de l'UE proposés "*sont représentatifs, mais pas exhaustifs*" et invite les États membres à définir, s'ils le souhaitent, leurs propres indicateurs et objectifs complémentaires. Cependant, la proposition **renonce à soutenir la définition d'indicateurs complémentaires au niveau de l'UE**, ce qui est pourtant essentiel si ceux-ci doivent être utilisés dans toute l'UE à des fins d'administration (comparaison et étalonnage; suivi et évaluation; gestion des politiques territoriales);
- s'agissant de la **nécessité de mettre en place une communication plus efficace** à l'intention des citoyens et des parties prenantes, la proposition Europe 2020 annonce "*un arsenal commun de moyens de communication*", sans autres précisions. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel au succès d'Europe 2020 sur le terrain. Dans son avis<sup>10</sup>, le CdR avait demandé "*qu'une stratégie de communication plus efficace soit mise en place (...) afin de sensibiliser l'opinion et de promouvoir les messages clés de la nouvelle stratégie*", tandis que les contributeurs à la consultation du CdR<sup>11</sup> avaient estimé qu'une nouvelle stratégie devait être "*plus pertinente pour la vie des citoyens ordinaires*".

---

9 Une multitude de projets peuvent être mentionnés sur ce sujet (par exemple, "Mesurer le progrès des sociétés", une initiative de l'OCDE, ou la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la Mesure de la performance économique et du progrès social), ainsi que les travaux en cours de la Commission européenne elle-même (communication sur "Le PIB et au-delà", COM(2009) 433 final).

10 L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 (CdR 25/2009).

11 Consultation des régions et des villes européennes sur une nouvelle stratégie pour une croissance durable, <http://portal.cor.europa.eu/europe2020/>.

**Annexe II**  
**Europe 2020: la Commission propose une nouvelle stratégie économique pour l'Europe**  
**(Communiqué de presse IP/10/225 du 3 mars 2010)**

**La Commission européenne a lancé aujourd'hui la stratégie Europe 2020 pour sortir de la crise et préparer l'économie de l'UE pour la décennie à venir. La Commission distingue trois grands moteurs de croissance, à mettre en œuvre aux niveaux européen et nationaux au moyen d'actions concrètes: une croissance intelligente (promouvoir la connaissance, l'innovation, l'éducation et la société numérique), une croissance durable (rendre notre production plus économe en ressources tout en dopant notre compétitivité) et une croissance inclusive (renforcer la participation au marché du travail, l'acquisition de compétences et la lutte contre la pauvreté). Cette bataille pour la croissance et l'emploi requiert une appropriation aux échelons politiques les plus élevés et la mobilisation de toutes les parties prenantes en Europe. Cinq objectifs ont été fixés en vue de définir la place qui devrait être celle de l'UE d'ici 2020 et à l'aune desquels les progrès peuvent être mesurés.**

Le président Barroso a déclaré: "Europe 2020 énonce ce qu'il nous appartient de faire aujourd'hui et demain pour remettre l'économie de l'UE sur les rails. La crise a mis en relief des questions fondamentales et des tendances non viables que nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer. L'Europe connaît un déficit de croissance qui met notre avenir en péril. Il nous faut résolument surmonter nos faiblesses et exploiter nos forces, qui sont nombreuses. Nous devons bâtir un nouveau modèle économique fondé sur la connaissance, une économie sobre en carbone et des taux d'emplois élevés. Cette bataille doit mobiliser l'ensemble des intervenants en Europe".

Avant toute chose, l'Europe doit tirer les leçons de la crise économique et financière mondiale. Nos économies sont intrinsèquement liées. Aucun État membre n'est en mesure de relever efficacement à lui seul les défis mondiaux. Nous sommes plus forts en agissant de concert et une sortie de crise réussie dépend en conséquence d'une coordination étroite de nos politiques économiques. Faute de quoi, il pourrait nous en coûter une "décennie perdue", caractérisée par un déclin relatif, une croissance constamment en berne et des niveaux de chômage structurellement élevés.

La stratégie Europe 2020 expose par conséquent une vision de l'économie sociale de marché européenne pour la décennie à venir et repose sur trois secteurs prioritaires interdépendants et se renforçant mutuellement: une croissance intelligente, en développant une économie fondée sur la connaissance et l'innovation; une croissance durable, en promouvant une économie sobre en carbone, économe en ressources et compétitive; une croissance inclusive, en encourageant une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs seront mesurés à l'aune des cinq grands objectifs représentatifs de l'UE, que les États membres seront invités à convertir en objectifs nationaux en partant des postulats suivants:

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
- 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D.
- Les objectifs dits "20/20/20" en matière de climat et d'énergie doivent être atteints.
- Le taux d'abandon scolaire devrait être ramené au-dessous de la barre des 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme.
- Il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Pour réaliser ces objectifs, la Commission propose une stratégie Europe 2020 consistant en une série d'initiatives phares. La mise en œuvre de ces initiatives est une priorité commune et des mesures devront être prises à tous les niveaux: organisations européennes, États membres et autorités locales et régionales.

- Une Union de l'innovation: remettre l'accent de la politique en matière de R&D et d'innovation sur les grands défis, tout en réduisant le fossé qui existe entre la science et le marché, afin de transformer en produits les inventions. Le brevet communautaire pourrait ainsi faire économiser 289 millions d'euros à nos entreprises chaque année;
- Jeunesse en mouvement: renforcer la qualité et l'attractivité internationale du système d'enseignement supérieur européen en promouvant la mobilité des étudiants et des jeunes en début de carrière. Exemple d'action concrète: les offres d'emplois de tous les États membres devraient être plus accessibles dans toute l'Europe, tandis que les qualifications et l'expérience professionnelles gagneraient à être reconnues à leur juste valeur;
- Une stratégie numérique pour l'Europe: garantir des bénéfices économiques et sociaux durables grâce à un marché numérique unique basé sur l'Internet à très haut débit. Tous les Européens devraient avoir accès à l'Internet à haut débit d'ici 2013;
- Une Europe économe en ressources: soutenir le passage à une économie sobre en carbone et économe en ressources. L'Europe devrait tenir ses objectifs de 2020 en matière de production et de consommation d'énergie, ainsi que d'efficacité énergétique. La facture de nos importations de pétrole et de gaz devrait ainsi diminuer de 60 milliards d'euros d'ici 2020;
- Une politique industrielle pour une croissance verte: favoriser la compétitivité de l'assise industrielle de l'UE après la crise mondiale, promouvoir l'entreprenariat et développer de nouvelles compétences. Des millions de nouveaux emplois pourraient ainsi être créés;
- Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois: créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux, à l'heure où les enfants du baby-boom prennent leur retraite; et
- Une plateforme européenne contre la pauvreté: garantir une cohésion économique, sociale et territoriale en aidant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et en leur permettant de participer activement à la société.

Europe 2020 a pour vocation de faire en sorte qu'initiatives et responsabilités soient désormais prises à un échelon nouveau. La Commission invite les chefs d'État et de gouvernement à faire leur cette nouvelle stratégie et à l'adopter lors du Conseil européen de printemps. Le rôle du Parlement européen sera également renforcé.

Les méthodes de gouvernance seront consolidées pour garantir que les engagements se traduisent en actions efficaces sur le terrain. La Commission suivra les progrès accomplis. Dans un souci d'améliorer la cohérence, les rapports et évaluations concernant Europe 2020 et le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) seront réalisés simultanément (tout en demeurant des instruments distincts), ce qui permettra à ces deux stratégies de poursuivre des objectifs de réforme similaires tout en conservant leur identité propre.

-----

**Pour le texte intégral de la proposition Europe 2020 ou de plus amples informations, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/eu2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/eu2020/index_fr.htm).**